



C O M P T E R E N D U

Réunion du Comité de pilotage Natura 2000 du 25 novembre 2009 au siège de la Communauté de Communes du Bas-Chablais à Ballaison.

Etaient présents : M. **NEURY**, Président du Comité de pilotage Natura 2000, Maire de Veigy-Foncenex et Président de la Communauté de Communes du Bas-Chablais, M. **SECHAUD**, Maire de Bons-en-Chablais et Président du syndicat des eaux des Voirons, M. **JACQUIER**, Maire-adjoint de DOUVAINE, M. **ZANIOL**, Maire de Loisin, M. **TAVERNIER**, adjoint au maire de Loisin, Mme **REGE**, adjointe au maire de Loisin, M. **DEAGE**, Maire de Lyaud, M. **BELLAMY**, Maire de Fessy, Mme **CHARRIERE**, adjointe au maire de Fessy, M. **FILLION**, Président du SIAC, Président de la C.C. des Collines du Léman et Maire d'Allinges, M. **CHESSEL**, Maire de Draillant, Président du S.I. des Eaux des Moises, Mme **BRETON**, ASTERS, Mme **MARQUESTE**, Agence de l'eau RMC, M. **FAVRE**, D.D.E.A. 74, M. **COULOMBEL**, Conseiller Régional, M. **WEIRICH**, Chambre d'agriculture, M. **DE VIRY**, Président du syndicat départemental de la propriété rurale et foncière, M. **DIZAR**, Trésorier de la fédération de pêche de la haute-savoie, Mme **RAY-BARMAN**, représentant la DREAL, Mme **FABRE**, Conseil général 74, Mme **ROCHET**, Chargée de mission à la région rhône-alpes

Etaient excusés : , Mme **BENOU**, Maire de Chens-sur-Léman, , M. **CRAMER**, Conseiller d'Etat au canton de Genève, , M. **von ARX**, D.T. du canton de Genève, M. **MONTEIL**, Président du Conseil Général, M. **BOUVARD**, Président de l'AAPPMA du chablais genevois Monsieur le président de la FRAPNA, M. **FILIPOVIC**, DDEA UT Chablais, M. **CELLIER**, ONEMA.

Etaient absents : ,M. **BOUVARD**, Maire de Machilly, M. **RAMBICUR**, Maire de Margencel, M. **ZORY**, Maire d'Orcier, M. **BRASIER**, Maire de Perrignier, M. **RABHI**, Maire d'Armoy, Mme **MAGNIN**, Présidente du SIFOR, M. **PREVOND**, Président de la fédération des Chasseurs 74, Mme la présidente du **CDRP 74** , M. Président de l'**ASL**, M. **VIDELAIN**, Préfet de la Haute-savoie, M. **MORACCHINI**, Sous-préfet de Thonon les bains, Monsieur le directeur de la **DDEA 74**, M. **BRUNET**, O.N.F., M. le directeur de l'**ONEMA**

Assistaient également : Monsieur **CHATEAUVIEUX**, Mmes **GUILLET**, **UCHE & SAHUC** du SYMASOL.

Ordre du jour :

1. Bilan des premiers travaux de gestion engagés en 2009
 2. Opérations de sensibilisation et de valorisation pédagogique réalisées en 2009
 3. Bilan sur les mesures agro-environnementales
 4. Etudes et suivis
 5. Programmation 2010
 6. Financements
-

1. Bilan des premiers travaux de gestion engagés en 2009

R.A.S.

2. Opérations de sensibilisation et de valorisation pédagogique réalisées en 2009

Présentation du **projet de guide du patrimoine naturel « Entre Léman et Voirons »** : un avis est demandé au comité de pilotage sur l'utilisation du terme « Bas-Chablais » dans le document, en alternative au terme « entre Léman et Voirons » qui n'est pas toujours adapté pour certaines formulations. Le terme « Bas-Chablais » peut donner l'impression de renvoyer au périmètre de la communauté de communes et l'ensemble des membres présentent un avis plutôt partagé sur son utilisation.

L'appellation « sud-ouest lémanique » est également évoquée mais ne semble pas représenter un territoire bien identifié par le grand public.

Un autre terme reste à trouver. Le guide sera transmis pour avis aux membres du comité de pilotage.

3. Bilan sur les mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) qui seront mises en œuvre sur les prairies de Marival en 2010 permettront de poursuivre la gestion agricole actuelle, dans le respect du milieu (absence de fertilisation minérale et organique et retard de fauche sur prairies et habitats remarquables). Ces prairies humides ont pu être préservées notamment grâce à l'existence de contrats d'agriculture durable (CAD) qui sont arrivés à échéance aujourd'hui.

L'animation relative à ces mesures est actuellement réalisée par ASTERS et la Chambre d'Agriculture.

4. Etudes et suivis

Mme BRETON d'ASTERS présente l'observatoire des zones humides du bassin Rhône Méditerranée (Rhoméo). Chaque conservatoire des espaces naturels propose des sites. Ce sont les sites de la Bossenot, des Reulands (secteur à glaïeuls des marais), de Maissaz, des Lanches et de l'Epine (zones humides de Marival) qui ont été choisis sur notre territoire. Le but est d'intégrer tous les types d'habitats dans le suivi.

Le plateau de Gavot n'a pas été intégré. M. FAVRE de la DDEA précise qu'il s'agit d'un secteur dynamique déjà bien suivi, avec déjà un second document d'objectifs et un SIVOM en place. Toutefois, l'observatoire Rhoméo n'est pas figé et des sites peuvent y être ajoutés.

M. FILLION demande si dans le cadre du futur contrat de rivières des Dranses, le portage des sites Natura 2000 du territoire concerné et du plateau de Gavot ne pourrait pas se faire par la structure porteuse du contrat, comme cela se fait au SYMASOL.

Le Conseil général précise que cette structure pourrait porter les opérations à réaliser sur d'autres zones humides que celles du plateau de Gavot, le SIVOM du Pays de Gavot étant déjà bien en place avec la mise en place d'opérations pilotes.

5. Programmation 2010

En 2010 sera réalisé le sentier du marais de la Bossenot. Les travaux sur ce marais ne prévoient pas la création de mares mais une étude hydraulique pour rétablir la situation hydrique initiale.

M. FILLION, Maire d'Allinges, souhaite la création, sur ce marais, d'un platelage plus léger que celui de la tourbière des Moises. Exemple sera pris sur les sentiers réalisés dans le marais du Maravant.

La création du sentier du marais de Chilly sera étudiée après une première année de gestion de ce marais, prévue en 2010 si les conditions foncières le permettent (nombreux propriétaires).

La programmation présentée pour la gestion des zones humides sur 2010 est validée à l'unanimité.

6. Financements

Concernant les travaux prévus en 2010, il est rappelé que la gestion agricole des prairies de Marival sera effectuée par les agriculteurs concernés et financée dans le cadre des MAET et sera de ce fait déduite des dépenses prévisionnelles.

La question de la pérennité de la gestion dans le cadre de Natura 2000 d'ici cinq années (durée des contrats Natura 2000) est soulevée.

M. FAVRE précise qu'il est difficile d'apporter une réponse, étant donné que l'on ne connaît même pas les crédits qui seront disponibles d'une année à l'autre. Toutefois, la France se doit de maintenir les sites en bon état et, de ce fait, d'agir afin de ne pas être en défaut.

Le contrat de rivières sera terminé pour sa part en janvier 2012. L'année 2011-2012 sera l'année décisive pour définir l'après-contrat et le devenir du SYMASOL, opérateur de la procédure Natura 2000.

M. COULOMBEL, conseiller régional, ajoute qu'un travail de fond avec la population est nécessaire pour une pérennité de l'action. Il faut être vigilant à sensibiliser les écoles, collèges et lycées pour que le patrimoine naturel soit encré dans la vie des gens au quotidien. La dimension pédagogique est essentielle. Les collectivités doivent prendre la gestion des milieux en main. Il n'est pas envisageable de compter uniquement sur les aides de l'Europe.

M. NEURY, président du SYMASOL, rappelle que rien n'était fait il y a plusieurs années en arrière et qu'il est positif de constater la gestion effectuée actuellement. Il s'agit dans un premier tant de convaincre le grand public de la bonne utilisation des fonds obtenus pour l'entretien des zones humides.

Questions diverses

Mme REGE souhaite connaître si une gestion serait possible dans la continuité du marais de Chilly, soit sur les marais de Ballavais et des Mermes.

Ces deux marais ne sont pas inscrits au réseau Natura 2000. Lors de la réalisation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Marival – marais de Chilly », le périmètre de l'étude a été étendu à ces secteurs mais ces derniers ne présentaient pas d'habitat d'intérêt communautaire. Toutefois, un travail reste possible avec l'Agence de l'Eau et/ou le Conseil général (dans le cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles) mais non au titre de Natura 2000.

M. THOMAS, Président du comité de rivières, estime le porté à connaissance du travail effectué limité. La population devrait être informée de la gestion effectuée et des résultats qui en découlent, notamment au travers de conférences afin de présenter les nouvelles espèces recensées.

On s'aperçoit également que ce sont souvent les initiés qui viennent aux manifestations, tel que dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, et que le reste de la population reste difficile à sensibiliser.

M. NEURY propose de relayer l'information dans les bulletins municipaux et sur le site internet du SYMASOL qui sera mis en service d'ici la fin de l'année.

Pour conclure, M. FILLION, Maire d'Allinges, M. FAVRE, D.D.E.A. et Mme RAY-BARMAN, D.R.E.A.L. précisent qu'ils sont satisfaits du travail en cours. Les choses concrètes arrivent après les études. Il est positif de constater que les sites Natura 2000 sont bien appropriés sur ce territoire.